DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE -RENNES MÉTROPOLE – VILLE DE RENNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE RENNES

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A15.194 du 20 mai 2015, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Rennes portant notamment sur la mise en œuvre des évolutions du projet urbain de la ZAC Maurepas Gayeulles, prenant notamment en compte le nouveau périmètre de la ZAC approuvé en juin 2013. Elle porte sur l'orientation d'aménagement par secteurs et sur les documents du règlement graphique.

Madame Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU, Docteur Vétérinaire, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, Contrôleur principal des TPE en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant par Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à l'Hôtel de Rennes Métropole – accueil du service Droits des Sols de la Ville de Rennes, 4 avenue Henri Fréville (métro Clémenceau) :

du lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2015 inclus
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
sauf les jours fériés.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à l'attention de Madame La Commissaire Enquêteur – Modification n°8 du PLU de la Ville de Rennes, à l'adresse suivante : Mairie de Rennes, CS 63126, 35031 RENNES CEDEX.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole – accueil du service Droits des Sols de la Ville de Rennes, 4 avenue Henri Fréville (métro Clémenceau) pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 15 juin de 9h à 12h,**
- **Mercredi 24 juin de 14h30 à 17h30,**
- **Jeudi 2 juillet de 14h30 à 17h30,**
- **Jeudi 9 juillet de 9h à 12h,**
- **Mercredi 15 juillet de 14h30 à 17h30.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées auprès du service Etudes Urbaines de la Ville de Rennes (02.99.86.62.14) ou par courriel depetudesurbaines@rennesmetropole.fr.

En ce qui concerne les études d'impact des zones d'aménagement concertés (ZAC) et les éventuels avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ces divers documents sont consultables au service Opérations d'Aménagement de la Ville de Rennes et seront joints à la présente enquête publique.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Rennes pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : http://metropole.rennes.fr/

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de modification n°8 du PLU de Rennes pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Rennes.

L'additif au rapport de présentation est disponible sur le site http://metropole.rennes.fr